



3 février 2021

Taux des commissions de renouvellement

Vous remarquerez peut-être qu'un rajustement a été effectué sur votre relevé de commissions de RBC Assurances® pour la période se terminant le 12 février 2021.

Les taux de commission de renouvellement des polices peuvent varier selon le produit comme indiqué dans votre barème. Chaque année, en février, nous recevons les totaux de la production de l'année, ce qui nous permet de calculer le taux de renouvellement admissible des polices admissibles (s'il y a lieu) pour la 2^e à la 10^e année.

En quoi cela peut-il m'intéresser ?

Si la police d'un client est renouvelée pour la deuxième année avant que nous recevions cette information, le renouvellement s'effectue en fonction d'un taux de commission de base. Une fois que les taux de renouvellement admissibles sont déterminés, nous mettons à jour vos polices afin de tenir compte du taux de renouvellement adéquat.

Si vous êtes admissible à des taux de renouvellement plus élevés, un rajustement rétroactif sera inclus sur votre relevé de commissions FASAT pour la période se terminant le 12 février 2021.

Que devriez-vous voir sur votre relevé FASAT ?

En cas de rajustement, vous devriez voir l'écriture de contre-passation de la commission payée sur la police, ainsi qu'un paiement correspondant à la commission payée au nouveau taux toujours sur la même police. Sur le relevé, la description associée à chaque police ayant fait l'objet d'un rajustement devrait être « MakeUp Adj ». Toutes les commissions des polices renouvelables après le 12 février 2021 seront payées au taux de renouvellement adéquat compte tenu de votre seuil d'admissibilité.

Des questions ?

Si vous avez des questions ou si vous désirez plus de précisions, nous serons heureux de vous aider.

- Si vous présentez directement vos affaires à RBC Assurances, veuillez communiquer avec nous à l'adresse inslccs@rbc.com.
- Si vous présentez vos affaires par l'intermédiaire d'un agent général délégué ou d'un autre distributeur, veuillez communiquer avec lui.